DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme LA CLUSAZ

Déclaration d'Utilité Publique de l'aménagement de la retenue d'altitude de la Colombière

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N° 3-2	PROCEDURES	
	ELABORATION	MODIFICATIONS
ECHELLE 1/5000	Approuvé le 08.06.2017	N°
		N°
		N°
CONCEPTION	B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL
Territoires demain	EGIS	Cadastre dans geoportail Cadastre 2022
		Système de projection : Lambert 93

MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
N°1 : Approuvée le 09.12.2019
N°2 : Approuvée le : 05.05.2019
N°3 : Approuvée le : 07.10.2021
N°

MISES A JOUR

MISE A JOUR DU BATI
Avril 2021

Fichier Système EGIS de Rue Garnier - 69634 CEDEX 72 - Téléphone 04 [illegible]

Tirage 1/5000 - 841,0x1189,0 mm - Le 08/11/2021

LEGENDE

Zones Urbaines :

- UHa - Zone urbanisée de mixité de l'habitat et des fonctions au centre village
- UH1 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH3 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité, soumise à sensibilité paysagère
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UT - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et de loisirs
- UTa - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et de loisirs au centre-village
- UX - Zone urbanisée à vocation d'activités économiques industrielles et artisanales dominantes

Zones à Urbaniser à court ou moyen terme :

- 1AUH1 - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat dense et/ou de moyenne densité
- 1AUH2 - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité

Zones Agricole :

- A - Zone à caractère agricole dominant

Zones Naturelles :

- N - Zone à caractère naturel dominant
- Np - Secteur de gestion des espaces naturels d'alpages
- Nt - Secteur à caractère naturel dominant de gestion des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ng - Secteur destiné aux aménagements et équipements golfiques
- Nc - Secteur de gestion des terrains de camping-caravanage

Au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- Bâtiment ou groupement bâti d'intérêt patrimonial ou architectural
- Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive

Au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Corridor écologique
- Site de sérénicerne

Au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme

- Servitude skiable

Au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

- Espace boisé classé

Au titre de l'article L.122-13 du Code de l'Urbanisme

- Secteur de protection du lac des Confins

Au titre de l'article R.123-11-b du Code de l'Urbanisme

- Secteur de risque naturel fort

A titre indicatif

- Remontées mécaniques
- Bâtiment agricole
- Bâtiment nouveau

Secteur Nord Est au 1/10 000°

Secteur Sud au 1/10 000°

au 1/5 000°